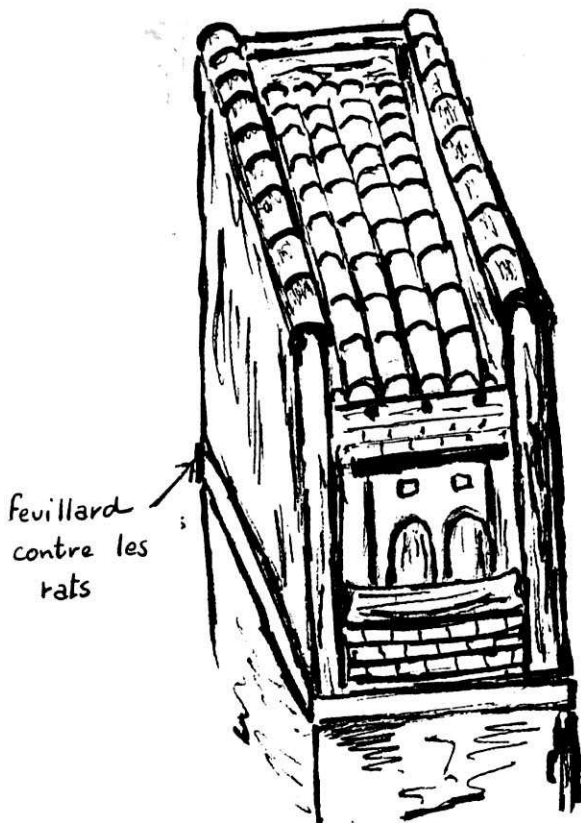


Au XVIII^e siècle

Histoire de pigeons

C'est le texte d'une lettre en date du 22 septembre 1736 qui a provoqué notre réflexion et la rédaction des lignes qui suivent.

La missive est adressée à Monsieur Dariou résidant à Montbrison, beau-frère de l'expéditeur. Cette lettre serait de la plume d'un personnage appartenant à la noblesse que nous pouvons penser être un officier des armées du roi, en campagne, ou un membre d'une quelconque délégation officielle. L'homme nous apprend se trouver, à ce jour, loin de la France et de son Forez¹.



... Après le long silence qui a demeuré entre nous... je suis dans un pays où je ne vois et n'entends que les loups, où je m'ennuie beaucoup... et vous prie de me donner de vos nouvelles, de celles de ma mère et de mes pigeons dont je ne sais s'ils sont encore en vie... je vous remercie de la peine que vous voulez bien vous donner à les nourrir et si vous avez besoin de quelque argent pour subvenir à leur nourriture me le faire savoir... ma mère en a quelque peu de disponible (nourriture pour pigeons)...

Ce texte, reproduit ici dans sa meilleure part, suscite un intérêt certain qui va au-delà de ces quelques lignes tracées par quelqu'un qui montre un grand attachement à ses pigeons, pour ne pas dire de l'amour, plaçant ces volatiles à un rang inattendu de ses préoccupations d'exilé nostalgique et inquiet.

un pigeonnier au bourg de Chandieu

¹ La date du 22 septembre 1736 rappelle la guerre de succession de Pologne à laquelle prirent part les armées du roi Louis XV. Celui-ci avait reçu pour épouse Marie Leszczyńska, fille de Stanislas. Louis XV voulut aider son beau-père à prendre place sur le trône de ce pays à l'indépendance fort contestée. La guerre (1733-1735) ne se termina vraiment qu'en 1738 et Stanislas ne reçut finalement que le duché de Lorraine avec sa capitale Nancy qui lui furent offerts par son gendre.

Colombes, colombiers, pigeons, pigeonniers²

Le souci manifesté par l'auteur de cette lettre montre tout l'intérêt que l'on pouvait prendre, à cette époque, pour les colombes et les pigeons. Le privilège dit "droit de colombier", réservé autrefois aux nobles, à certains dignitaires de l'Eglise, aux congrégations, commençait toutefois à être battu en brèche à la date qui nous occupe car nombreux étaient les anoblissements et les dérogations.

Le colombier de maçonnerie aux formes étudiées, parfois délicates et harmonieuses jusqu'à être une véritable réalisation architecturale, restait attaché "au château" dont il était une partie significative bien que prenant le plus souvent place sur un terrain proche. Le pigeonnier désignait une réalisation modeste, un édicule de facture plus grossière voire fait de planches et qui se dressait dans les dépendances ou les combles d'une ferme.

Les pigeonniers commencèrent à se multiplier au XVII^e siècle à la faveur d'abénévis plus aisément accordés par les seigneurs autorisant leur édification dans les bâtiments d'un domaine appartenant à un noble soumis à directe ou un bourgeois enrichi³.

A Chandieu, au XVIII^e siècle, dans plusieurs inventaires après décès, si le mot de pigeonnier ne se trouve pas dans le texte, il est cependant fait mention d'articles qui ne laissent aucun doute sur la présence de celui-ci et la pratique d'un tel élevage dans l'enceinte de la ferme dont le granger a la charge. Par exemple l'inventaire du Grand Maubost du 1^{er} juin 1763 pour Marguerite Morin veuve Thyvert (Barrieu, notaire royal) cite *un panier couvert propre à porter des pigeons au marché...*

Parfois même l'abénévis pouvait être accordé à un demandeur modeste, ce dernier cas de figure étant l'exception. Cette constatation conforte l'idée que notre épistolier était très vraisemblablement un membre de la noblesse montbrisonnaise, de robe ou d'épée, jouissant de ce droit de colombier.

Certains pigeonniers de la ville de Montbrison en 1736

L'intérêt que l'on peut porter à la lettre citée s'enrichit brusquement du fait que le verso de celle-ci porte, écrite d'une autre main, une longue liste, assez étonnante, exhaustive ou non, de noms de personnes possédant un pigeonnier dans la capitale du Forez d'alors.

Cette liste va même jusqu'à nous apprendre combien de couples comptaient lesdits pigeonniers ou pour le moins le nombre supposé de ceux-ci .

² Colombe : premier nom du pigeon (IX^e siècle), plus tard cette dénomination sera réservée aux variétés de couleur blanche. Le pigeon domestique est plus charpenté que la colombe, bizet ou ramier (sauvage). On peut lire avec intérêt sur ce sujet le texte de J. Barou, "Les pigeonniers des moines de Savigneux en 1736", *Village de Forez*, n° 65-76.

³ *Abénévis pour une volière ou pigeonnier moyennant cens servis et loads à payer par Fournant à Dame Marguerite Flachet fondée de procuration de son mari et pocédante pour et sous l'autorité de son mary au profit dudit Fournant...*, 1654, le 9 mars.

A Chandieu au XVIII^e on comptait une vingtaine de colombiers ou pigeonniers, tant aux abords des "châteaux" (hôpital, la Corée, Villeroy, Vaugirard, Chauffour) que dans les fermes des domaines qui s'y rattachaient. Le Pizet (chez Thevet), Chavannette, Champeau et Séty (Chassain de Chabet) avaient aussi les leurs.

La colombine (fiente de pigeon) était un engrais fort apprécié notamment lors de la remise en état d'une vigne "abecquée" (qui avait été négligée) : *fournira ledit bailleur (propriétaire) 20 combles (environ 540 litres) de colombine pour la fumure de ladite vigne...* Bail à grangeage, ferme de Nauvergnon à Chandieu, du 4 novembre 1728.

<i>Chez Monsieur de Meaux</i>	20 paires
<i>Chez Monsieur Case</i>	10 "
<i>Chez Monsieur Mouquet</i>	8 "
<i>Chez Monsieur Paragat</i>	30 "
<i>A la Charité</i>	19 "
<i>Chez Monsieur Nabonnane</i>	5 "
<i>Chez Monsieur Depery</i>	2 "
<i>Chez Monsieur Depoinet</i>	8 "
<i>Chez Monsieur Clément</i>	20 "
<i>Chez Monsieur Couzon</i>	4 "
<i>Chez Monsieur de Magneu (à la Madeleine)</i>	10 "
<i>Chez les pères de l'Oratoire</i>	10 "
<i>Chez Monsieur de Magnieu</i>	4 "
<i>Chez Monsieur Boyer</i>	20 "
<i>Chez Monsieur Devaut</i>	7 "
<i>Chez la soeur (de l'auteur de la lettre)</i>	6 "
<i>Chez Madame Philippe</i>	9 "
<i>Chez les dames de Sainte Marie</i>	10 "
<i>Chez Monsieur de la Roue</i>	6 "
<i>Chez Monsieur Chappuis</i>	6 "

Pourquoi ce privilège si jalousement établi et si rigoureusement respecté durant tout le Moyen Age ? Quel intérêt ? C'était prioritairement rappeler la suprématie du seigneur sur l'étendue de ses terres et peut-être aussi celle de sa race. Mais c'était aussi, et pour l'essentiel, plus prosaïquement, avoir à disposition de la nourriture fraîche et appréciée en ces temps où les modes de conservation étaient réduits⁴.

Le colombier "garde-manger" suppléant sans trop d'efforts aux carences possibles de la chasse et de la pêche, elles aussi fortement protégées, était un aspect des choses à considérer. Il est vrai qu'un couple de pigeons peut laisser espérer, bon an mal an, une douzaine de pigeonceaux, en tenant compte du déficit des oeufs couvés et des incidences de conditions climatiques difficiles sur l'élevage.

Malgré cela, au XVIII^e siècle, pour un propriétaire, la rentabilité était rendue aléatoire par l'achat de fournitures nécessaires et c'est pourquoi cette production était souvent confiée au granger en complément des obligations dues figurant au bail. Aussi, à cette époque, qui peut croire, sans grande naïveté, que ceux, à qui était confié cet élevage et les soins à dispenser aux précieux volatiles, ne succomberaient pas à la tentation d'en profiter un peu ? Ajoutons que le "maître" était de plus en plus fréquemment retenu loin de sa terre par les nécessités de sa charge ou pour réchauffer auprès du roi la frilosité de sa bourse mise à mal.

La vingtaine de propriétaires et les 240 paires de pigeons adultes comptabilisées ici font un bilan bien modeste et qui ne saurait être celui de ce que comptait Montbrison à cette époque.

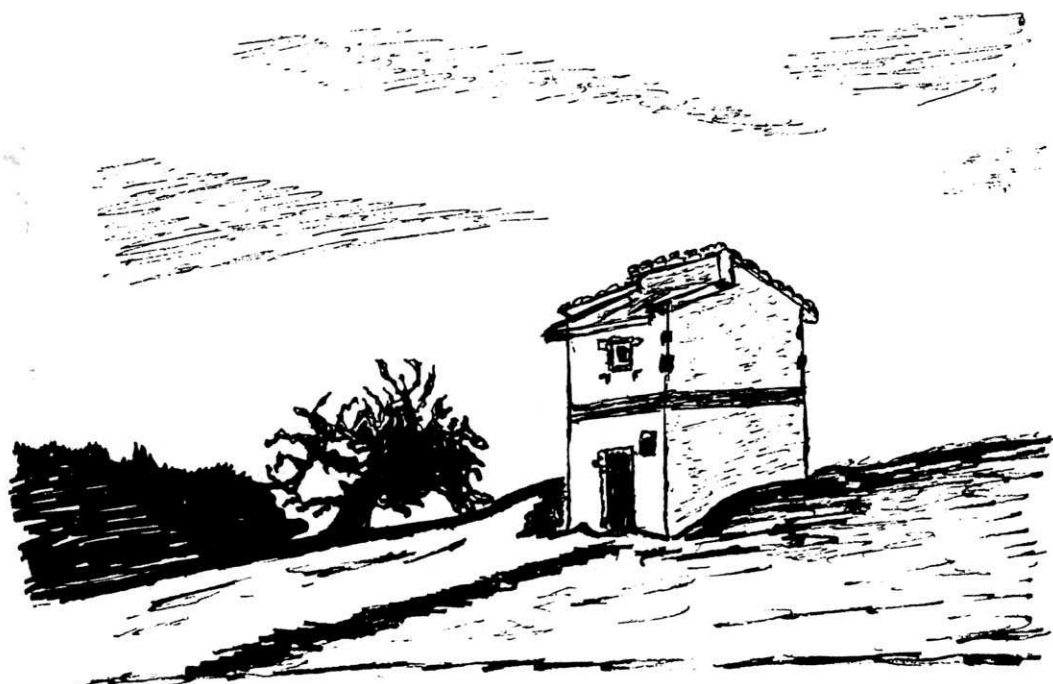
Les gens cités portent des patronymes pour la plupart très connus de tous et paraissent effectivement remplir les conditions requises pour posséder un tel élevage, par leur rang, mais aussi par l'étendue de leurs biens en ville, car un pigeonnier ne pouvait être confiné et ne devait

⁴ N'oublions pas toute la symbolique qui se rattache à la colombe. La civilisation crétoise (dès le II^e millénaire av. J.-C.) en avait fait le symbole du ciel (F. Braudel, *Mémoires de la Méditerranée*) plus tard la Bible et le christianisme enrichirent ce symbolisme et l'époque contemporaine y ajouta le concept de paix.

en aucune façon nuire au voisinage immédiat.

Le document, très fragmentaire sur ses deux faces, recto et verso, est issu des archives laissées par un des multiples meuniers dont les établissements s'égreuaient tout au long du Vizézy. Peut-être est-ce là, seulement dressée au dos d'une lettre incomplète qui devait se poursuivre sur un deuxième feuillet, la liste des clients acquis ou éventuels du meunier, le nombre de couples ne servant qu'à rappeler la quantité de fournitures à prévoir : pezettes, bris de mouture, déchets de blutage... Nous n'en saurons pas davantage.

Jean Guillot



Pigeonnier (classé) du Rozet à Champdieu

[Village de Forez, n° 81-82, avril 2000]